

ASSOCIATION POUR LA DEFENSE ET LE DEVELOPPEMENT DU HAUT NIVERNAIS

Association sans but lucratif, dépôt légal le 2 mars 2010 sous le N° W582000322

Adresse postale : ADDHN 2 rue du Puits – Hubans- 58420 Grenois
Siège social 9 rue de l'Abreuvoir 58190 Monceaux le Comte

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2019

Le 27 juillet 2019 à 17h00 les membres de l'Association pour la Défense et le Développement du Haut Nivernais (ci-après désignée l'association) se sont réunis sur convocation régulière de la présidente à Cervenon, commune de St GERMAIN DES BOIS pour délibérer sur l'ordre du jour et faire le point sur l'évolution du dossier éolien de la Communauté de Communes de la Fleur du Nivernais.

ADDHN - COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE André MERIAUX

Membres de l'association inscrits : **325**

Dont à jour de cotisation : **75**

Présents ou représentés : **66** (53 présents et 13 mandats)

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE SUR L'ACTIVITE 2019 : Agnès DEVOUCOUX

Agnès Devoucoux rappelle que depuis 10 ans notre opposition à l'implantation d'éoliennes sur la commune St Germain des Bois reste totale et que notre détermination et notre vigilance ne faiblissent pas.

Vigilance, lorsque le promoteur EOLE RES a déposé un permis de construire en mairie de St Germain des bois en plein été 2018 ;

Vigilance dans le suivi des procédures en cours auprès du tribunal administratif de Dijon et la Cour d'appel de Lyon ;

Vigilance et aussi volonté d'expliquer et de poursuivre le dialogue avec les représentants de l'état sur ce dossier malgré le silence assourdissant de la préfecture :

Agnès : « *Le lundi 22 octobre 2018, Madame HOUSPIC prenait ses fonctions de Préfète de la Nièvre. A la même date elle déclarait dans les colonnes du journal du centre :*

« L'éolien est un sujet qui divise. La France a adopté la loi de transition énergétique. S'il y a des blocages, j'essaierai de les lever et de comprendre les arguments des uns et des autres.

Je suis une femme de dialogue. Il faut faire preuve de beaucoup de pédagogie. Le changement est inéluctable. La mise en place d'une stratégie en matière de transition énergétique aussi. »

Madame la Préfète, vous n'entendez pas les arguments des Contre, puisque vous n'avez pas répondu aux deux lettres que je vous ai envoyées, l'une pour l'ADDHN le 29 octobre, l'autre au nom de toutes les associations de la Nièvre et ou à chaque fois je vous demande un rendez-vous pour vous faire part de nos arguments.

Vous ne répondez pas non plus aux lettres des autres associations.

La mise en place d'une stratégie de l'état, le silence !

Sachez que moi aussi Madame la Préfète je suis une femme de dialogue. »

Vigilance qui justifie l'engagement de notre association représentée par sa Présidente aux côtés des associations de la Nièvre qui actuellement se mobilisent pour contrer les multiples projets éoliens qui fleurissent et menacent de transformer notre belle campagne en friches éoliennes :

Vigilance qui nous conduit à nous associer à AD Bertanges pour défendre une de nos plus belles forêts de l'implantation d'une forêt d'éoliennes.

Agnès : « A l'initiative de l'association Aquillon ces associations se sont réunies pour la première fois le 23 novembre, et nous avons pu faire le point sur les différents projets et dénoncer également ceux qui se font en république bananière, comme celui de Entrain/Nohain ou le dossier été déposé en Préfecture dans la plus grande discrétion.

Cette réunion a permis de nous connaître et surtout de nous unir, d'échanger les informations et principalement de s'aider et de se soutenir.

Une deuxième réunion a eu lieu à Crux La Ville le 06 mars dernier c'est là que nous avons décidé d'un commun accord d'écrire à Madame la Préfète pour lui demander un rendez-vous ;

J'ai signé cette demande au nom de toutes les associations. (06 avril). »

Vigilance et devoir d'information et de documentation, qui nous conduisent à vérifier la fiabilité des projets voisins comme celui de la ferme de Oisy dont l'exploitation déficitaire apporte la preuve de l'inefficacité de cette technologie dans nos régions, (voir l'intervention à venir de Willy Porshmann et de Gérard GIRAULT président de Horizons libres à Saint-Loup) ;

Donc plus que jamais vigilance et détermination : et en conclusion les derniers mots d'Agnès :

« Pour le moment je ne sais toujours pas la couleur du gilet que nous allons revêtir pour manifester notre mécontentement, depuis 10 ans nous sommes restés calmes, patients ..., il y 'en ras le bol que l'état nous prennent pour des moutons. Surtout que cet état nous pardonne d'habiter la campagne, ce que nous avons l'état nous l'enlève (fermeture des maternités, fermeture des urgences, fermeture des classes d'écoles, fermeture des trésoreries, réaménagement de la gendarmerie), ce que nous voulons nous ne l'obtenons pas (téléphone mobile, fibre ...) et ce que nous ne voulons pas l'état nous l'impose (éoliennes). »

L'ETAT DE LA PROCEDURE : Remy FEKETE

Rémy FEKETE rappelle les points juridiques des deux actions contentieuses dans lesquelles l'ADDHN la commune de st Germain des Bois, M. et Mme Bruno D'ARFEUILLE et la SCIA de LYS sont engagés.

Ces actions devant les tribunaux confiées à notre avocat Me Francis MONAMY, mobilisent le bureau depuis 2 ans et ont constitué l'essentiel de son travail.

Le 31 mars 2017, le tribunal administratif de DIJON a débouté le promoteur éolien Eole Res en 1^{ère} instance, de sa demande d'annulation des refus implicites opposés par le Préfet de Bourgogne à ses demandes de permis de construire.

Eole Res a fait appel de cette décision le 19 juin 2017 et comme en première instance, l'ADDHN s'est constituée devant la Cour Administrative d'appel de LYON.

La décision impromptue du Préfet de la Nièvre en juin 2017 qui accorde à Eole Res l'autorisation d'exploiter 7 éoliennes et 2 postes de livraison est actuellement pendante devant le tribunal administratif de DIJON.

RAPPORT DU TRESORIER : André MERIAUX

André MERIAUX, présente les comptes de l'association.

Evolution du nombre d'adhérents :

-2017 : 321

-2018 : 324

-2019 : 325

Sur le plan comptable l'année 2019, à fin juillet, se traduit par un faible montant des cotisations (60€ dont 30€ de dons), heureusement compensé par un faible montant de dépenses (198 €).

Compte tenu des recettes perçues au cours de l'AG 2018 (1786,23 €), et des dépenses entre l'AG 2018 et la fin de l'exercice 2018 (589 €), le solde à ce jour (11/07/2019) s'établit à **6062 €**.

Notre combat est toujours engagé dans la voie juridique. Notre trésorerie, une fois récupérés les dernières cotisations et dons, devrait se monter à environ 7000 €, hors nouvelles dépenses après l'AG 2019. Si nécessaire, un second Eolthon pourrait voir le jour fin 2019, début 2020

Fixation de la cotisation 2019

Celle-ci demeure inchangée. Elle s'élève à 10 € et son paiement devra intervenir avant la fin du 1^{er} semestre. Les dons qui l'accompagnent seront les bienvenus

Soumis à l'assemblée, le rapport du trésorier est adopté à l'unanimité.

QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

A l'unanimité l'assemblée donne quitus aux administrateurs pour la durée du mandat écoulé.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à nos statuts l'assemblée est appelée à renouveler le mandat des membres du conseil d'administration.

Membres sortants : Agnès DEVOUCOUX, Max GUIGNARD, Bernard JANSSENS, Claire MEY, André MERIAUX, Emmanuel MOULINOT, Jean Pierre SIROT, Brinsley BEST

Brinsley BEST a fait part de son souhait de ne pas renouveler son mandat.

Après appel à candidature les membres sortants se proposent aux suffrages de l'assemblée.

Francis WARGNIER propose sa candidature en remplacement de Brinsley BEST.

Sont donc élus, à l'unanimité des présents et représentés : Agnès DEVOUCOUX, Max GUIGNARD, Bernard JANSSENS, Claire MEY, André MERIAUX, Emmanuel MOULINOT, Francis WARGNIER.

INTERVENTION DES PRESIDENTS d'ASSOCIATIONS INVITES

Sont remerciés pour leur présence à notre assemblée :

M. Willy PORCHMANN, président de Prairie Libre

M. Gérard GIRAULT, président de Horizons Libres à Saint-Loup

Mme Véronique SEGUIN, présidente de La Canopée Libre.

M Gérard Girault, président de Horizon Libre à St Loup, présente une analyse financière et juridique de la ferme éolienne de Oisy qui a le mérite de démontrer par les chiffres la fragilité économique d'un tel projet dans nos régions.

M. Willy PORCHMANN président de Prairie Libre a évoqué la procédure à l'encontre de la Préfète, du Maire de Bazolle et du directeur de la société d'éoliennes pour la mise en danger d'autrui et contre le non-respect du principe de précaution.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance et convie les participants à un verre de l'amitié.

ARCHIPOL, auteur compositeur a chanté sa création anti éolienne pendant le verre de l'amitié et a généreusement donné de la voix nous offrant un intermède musical savoureux.

« Avant j'aimais les éoliennes, qui sème le vent récolte la tempête »

Saint Germain des Bois, Cervenon

Le 27 juillet 2019

Agnès DEVOUCOUX

Max GUIGNARD

André MERIAUX